

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS CS 60304
83177 BRIGNOLES CEDEX

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 12.09.17 CI0202



4367010726 0001

SCI LE CHEVAL VERT
M MULLER DANIEL GERANT
CHE ANC DE BRIGNOLES A CAMPS
83170 BRIGNOLES

4367010726 0001

Vos références

Numéro fiscal : 47 49 021 347 434
Référence de l'avis : 17 83 4051545 49

Numéro de propriétaire : 023 +01786H

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4221 PBG96G
SCI LE CHEVAL VERT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

6 464,00 €

*Téléregli
le 15.09.17*

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.